



**CONVENTION D'ABONNEMENT**  
**POUR LA COLLECTE DES DECHETS VERTS**

**Entre :**

Le SMIRTOM du Plateau Picard Nord représenté par son Président, autorisé par délibération du Comité Syndical en date du 19 février 2021,

Pôle administratif : Rue du Fossé Savignac 80600 DOULLENS

*D'une part,*

**Et**

M.....

Demeurant .....

Commune .....

Numéro de téléphone : Fixe : ..... Portable : .....

Mail .....@.....

**Dénoté ci-après « l'usager »**

*D'autre part.*

**Il est convenu ce qui suit :**

**1 – OBJET DE LA CONVENTION**

Le SMIRTOM du Plateau Picard Nord s'engage à assurer la collecte des déchets verts tels que : tontes de pelouses, feuilles, fleurs, tailles de haies, branches de diamètre inférieur à 10 cm posées sur le bac.

**Les déchets présentés à côté du bac ne seront pas collectés.**

La collecte s'effectue tous les 15 jours et s'étend sur une période de 32 semaines entre avril et novembre.

Un autocollant de couleur sera apposé sur le(s) bac(s) et attestera du paiement de l'abonnement annuel. La couleur de l'autocollant permettra d'identifier l'année de collecte.

**2 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET TARIFICATION**

L'usager fait connaître son souhait de bénéficier du service en renvoyant un exemplaire de la présente convention dûment signé. L'adhésion au service sera effective après encaissement du règlement correspondant, sur la base de la tarification suivante :

**Prix annuel :** pour 1 à 2 bacs : 60 €  
pour 3 à 6 bacs : 100€

### 3 – UTILISATION DES BACS

L'utilisateur s'engage à utiliser le(s) bacs ci-dessous désigné(s) uniquement pour la collecte des déchets verts durant la période citée à l'article 1. Il ne pourra présenter ce(s) bac(s) à aucune autre collecte effectuée par le SMIRTOM du Plateau Picard Nord. De plus, il s'engage également à le(s) rentrer sur sa propriété en dehors des collectes.

#### Type de bacs :

\* Entourer la réponse correspondante

1/ Compostainer ou conteneur* <b>140 ou 240 litres*</b> N° du bac : .....	2/ Compostainer ou conteneur* <b>140 ou 240 litres*</b> N° du bac : .....	3/ Compostainer ou conteneur* <b>140 ou 240 litres*</b> N° du bac : .....
4/ Compostainer ou conteneur* <b>140 ou 240 litres*</b> N° du bac : .....	5/ Compostainer ou conteneur* <b>140 ou 240 litres*</b> N° du bac : .....	6/ Compostainer ou conteneur* <b>140 ou 240 litres*</b> N° du bac : .....

### 4 – PROPRIETE DES BACS

Les usagers sont propriétaires et responsables de leurs bacs à déchets verts.

### 5 – DEGRADATIONS DES BACS

En cas de bac volé, incendié ou endommagé, le SMIRTOM ne peut être responsable, le remplacement du bac sera à la charge de l'utilisateur.

En cas de dégradations moindres ( couvercle cassé ou roues endommagées) reconnues être de la responsabilité du service de collecte uniquement sur les compostainers provenant du SMIRTOM du Plateau Picard Nord, l'utilisateur en avertit nos services au 03.22.32.56.57 qui viendront opérer les réparations nécessaires.

### 6 – DYSFONCTIONNEMENTS DE COLLECTE

Si des problèmes liés à la collecte des déchets verts sont constatés par l'utilisateur, celui-ci en fait part immédiatement au numéro suivant : 03.22.32.56.57

### 7 - DUREE

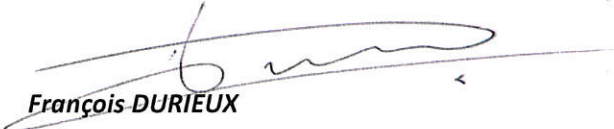
Le présent contrat est passé sur la période allant d'avril à novembre.

En début de chaque année, l'utilisateur devra faire savoir au SMIRTOM s'il souhaite renouveler le service.

Convention établie en double exemplaire le 22 février 2021

L'utilisateur ,

Le Président du SMIRTOM du Plateau Picard Nord,

  
François DURIEUX

Convention à retourner à l'adresse suivante :

SMIRTOM du Plateau Picard Nord – Collecte des déchets verts – Rue du Fossé Savignac – 80600 DOULLENS